

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 02 Septembre 2014**

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Chantal ARMENI - Denis AUGEZ - Henri BOUILLOUX - Michel CARRE - Emmanuel DARMEDRU - Valérie GOUTTE-TOQUET - Pascal KERAUDREN - Philippe PACCARD - Evelyne ROTH - Estelle VOURLAT- Frédéric MOREL

Absente excusée : Marylène WILLAUMEZ

Absent ayant donné procuration : Gilles Berger a donné procuration à Jean-Luc LUEZ.

Chantal ARMENI est désignée secrétaire de séance

**Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LUEZ,
Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants,**

Délivrance de Coupes de Bois

Monsieur le Maire fait part du courrier de l'Office National des Forêts relatif à la coupe et l'exploitation des lots d'affouage de Rignat (parcelles 413-403-414).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré désigne comme garants d'affouage de la bonne exécution de l'exploitation des bois :

Mr Gilles Berger

Mr Henri Bouilloux

Mr Alain Morel

Rapport de visite avec analyse de juin 2014.

Mme Chantal Arméni, élue déléguée concernant l'assainissement, présente le rapport d'analyse du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitations de Station d'Épuration) suite aux visites de mai et juin 2014.

- Bohas : fonctionnement général satisfaisant, l'entretien est correct.
- Chiloup : fonctionnement général satisfaisant, l'exploitation de la station est correcte,
- Chatillonnet : le fonctionnement général est correct.
- Moinans : le décanteur-digesteur fonctionne correctement. La station est bien entretenue.
- Charinaz : le fonctionnement général n'est pas satisfaisant. La réhabilitation de la station est en projet.
- Rignat : le fonctionnement du décanteur-digesteur est satisfaisant. L'entretien de la station est satisfaisant.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement

Mme Chantal Arméni, élue déléguée concernant l'assainissement présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2013, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, remis par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le rapport présenté.

Rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Valérie Goutte-Toquet, déléguée communautaire à la commission environnement présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2013, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, remis par la communauté de communes de la Vallière.

Le Conseil Municipal, après étude du document présenté approuve le rapport.

Monsieur le Maire précise qu'une étude est en cours sur l'harmonisation de la collecte des déchets et la collecte sélective (papiers, cartons, plastiques...), afin de réduire les coûts.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal pour l'exercice 2013, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de distribution d'eau potable remis par le syndicat des eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport.

Syndicat des eaux : modification des conventions relatives aux extensions du réseau d'eau à Rignat et à Charinaz le Bas

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2013, l'autorisant à signer les conventions entre le Syndicat des eaux et la Commune, concernant les extensions des réseaux d'eau à Rignat et à Charinaz le Bas.

Des modifications portant sur le montant et la nature des travaux sont à apporter sur les conventions.

Le coût des travaux à charge de la commune est de :

- 20 038.22€ pour l'extension à Charinaz le Bas au lieu de 16 257.79€ (montant prévisionnel)
- 13 361.78€ pour l'extension à Rignat au lieu de 12 502.16€ (montant prévisionnel)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les conventions modifiées, à intervenir entre la commune et le Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont.

Convention avec le Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont pour les travaux de défense incendie en Petit Charnet

Monsieur Le Maire expose que dans le cadre du programme des travaux de restructuration du réseau d'eau à Bohas, Petit Charnet, il est nécessaire d'assurer une création de la desserte de l'alimentation incendie.

Considérant que la réalisation des programmes de restructuration du réseau d'eau potable est du ressort du Syndicat des Eaux Ain Suran Revermont,

Considérant d'autre part que la compétence défense incendie est du ressort exclusif de la commune,

Considérant qu'il y'a lieu de réaliser conjointement des opérations, en terme d'économie de moyens et d'organisation des travaux,

Monsieur le Maire propose de confier la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des Eaux, pour la création d'un poteau d'incendie « en Petit Charnet », en précisant que la dépense restant à la charge de la commune, est de 3883.20€ TTC.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte la création d'1 nouveau poteau d'incendie
- Précise que la dépense sera inscrite au budget 2015.
- Décide de confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération au Syndicat des Eaux Ain Suran.

Permis de construire et déclarations préalables

Un point est fait sur les demandes de permis de construire et de déclarations préalables de l'année 2014. Ainsi au 1^{er} semestre :

- 1 dossier de permis de construire pour la construction d'une maison a été déposé.
- 26 dossiers de déclaration préalable ont été déposés, pour piscine, pose de velux, changements de fenêtres, aménagement de surface de plancher existante, pose de panneaux photovoltaïque, portail et clôtures, division de propriété, abris ouverts de moins de 40m2, véranda.

Révision du PLU

Une réunion publique de présentation et d'information sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aura lieu le vendredi 05 septembre 2014, à 20 heures, à Meyriat.

Le Conseil Municipal examinera le PADD, au prochain Conseil, avant d'être arrêté courant décembre.

Opération d'aménagement à Bohas

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération en date du 09 juillet 2013, portant sur le projet de division de la parcelle 048 C 355 située à Bohas.

Le géomètre a réalisé un plan d'aménagement et le bornage est en cours. Les deux parcelles devraient avoir une contenance d'environ 1000m2.

Monsieur le Maire, propose de fixer le prix de vente de ces parcelles au prix de 63€ le m2. Ce prix prend en compte la viabilisation et l'aménagement de la voirie desservant ces parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente des parcelles à 63€ le m2, précise que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur, autorise le Maire à signer les actes de vente à intervenir chez Maître BREUIL à Ceyzériat.

Mr Michel Carré ne prenant pas part à l'examen de cette question, ni au vote qui s'en est suivi.

Demande intervention auprès de L'Etablissement Public Foncier de l'AIN.

Acquisition de parcelles « En Champ »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au décès de Mme Niogret Odile, la SAFER a proposé à la Commune l'acquisition de parcelles situées « En Champ » à Bohas. Ces parcelles sont situées au sud de l'école de Bohas et sont classées en zone 1 AUR et 2 AUR. Elles sont cadastrées :

-048 B 668 (10 567 m²)

-048 B 666 (4836m²)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un emplacement est réservé au Plan Local d'urbanisme au sud de ces deux parcelles afin de préserver une zone verte, et que par ailleurs ces parcelles font l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre de la révision en cours du P.L.U.

Monsieur le Maire propose d'acquérir ces parcelles et de faire porter le projet d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier. (EPF).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que l'EPF de l'Ain est un Etablissement permettant la réalisation de réserves foncières, jusqu'à la réalisation des projets d'aménagement de la commune.

Les frais de portage sont de 1.5% l'an du montant de l'acquisition majoré de tous les frais de portage supportés par l'Etablissement. Ces frais de portage sont dus chaque année par la Collectivité, quelles que soient la durée et les modalités de portage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de confier l'acquisition des deux parcelles à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, pour une durée de 4 ans.

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment le dossier de demande d'intervention de l'EPF, et les conventions à intervenir.

Dématérialisation des actes :

La convention entre la Préfecture et la Commune concernant la dématérialisation des actes a été signée pour 3 ans, et arrive à expiration le 31 décembre 2014.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré donne son accord pour la reconduction de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec la Préfecture.

Four de Chiloup :

Monsieur le Maire présente les 3 devis pour la réfection du four à Chiloup.

Le Conseil Municipal propose de retenir le devis de l'entreprise Catherin de Manziat pour un montant de 13 800€ HT.

L'entreprise a proposé une réfection de voute « à l'ancienne » et se révèle dans ce cas être mieux disante.

Les travaux seront commandés pour le 1^{er} trimestre 2015.

Rentrée Scolaire :

Les effectifs sont stable pour cette année : 126 élèves à l'école de Hautecourt et 105 à l'école de Bohas.

Suite à la réforme des rythmes scolaires, la communauté de Communes a mis en place un service de navettes pour acheminer les enfants de Ceyzériat, Revonnas, Saint-Just et Montagnat, le mercredi après-midi aux centres de loisirs de Bohas et de Villereversure.

Cantine scolaire :

Les membres de l'association de la cantine et Mr Luez ont rencontré, la Direction Départementale de la Protection des Populations (D.D.P.P) le 25 juin, en vue des mesures à prendre en raison des désordres dans les carrelages de la cuisine de Bohas. Le S.I.V.O.S est en attente de la désignation de l'expert. Eu égard aux mesures prises, la D.D.P.P accepte la poursuite de l'utilisation de la cuisine.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**